



3003 Berne POST CH AG
OFT; ARE

Aux Chancelleries d'Etat du canton de Berne et du
canton de Vaud

Référence : BAV-213.2-7/8/2/7/1
Événement administratif :
Votre référence : baf/pl ; BEC
Ittigen, le 4 juillet 2022

Nouvelles adaptations et compléments 2022 du plan sectoriel des transports, partie infrastructure Rail
Consultation, information et participation de la population conformément à l'art. 19 OAT
et consultation selon l'20 OAT

Mesdames, Messieurs,

Depuis 2010, l'Office fédéral des transports adapte régulièrement le plan sectoriel des transports, partie infrastructure Rail (SIS) conformément à l'ordonnance sur l'aménagement du territoire (OAT). Les dernières adaptations et compléments (SIS6) ont été adoptés le 26 janvier 2022 par le Conseil fédéral.

Suite à cette approbation, les **nouvelles** adaptations et compléments 2022 concernant le SIS (**SIS6.1**) portent uniquement sur l'intégration de trois ateliers dans les fiches d'objet (FO) :

- Le nouvel établissement vaudois (NEVA) comportant deux sites sur les communes d'Yverdon-les-Bains et d'Aigle (Canton de Vaud, FO 3.7 et 7.3),
- Les ateliers de Bätterkinden (canton de Berne, FO 4.2),
- Les ateliers d'Oberburg (canton de Berne, suppression du projet à Chiforst Nord dans la FO 4.1 et ajout d'Oberburg dans la FO 4.6).

Le choix des différents sites a été validé au sein de groupes de travail rassemblant les offices fédéraux, les cantons ainsi que les entreprises de transport (collaboration selon art.18 OAT).

Les adaptations SIS6.1 ne touchent pas la partie conceptionnelle ni les autres fiches d'objets. L'approbation par le Conseil fédéral est prévue en fin d'année 2022.

Office fédéral des transports OFT
Frédéric Barman
3003 Berne
Siège : Mühlestrasse 6, 3063 Ittigen
Tél. +41 58 462 53 88
Frederic.Barman@bav.admin.ch
<https://www.bav.admin.ch/>



L'ensemble des documents mis en consultation est disponible sous forme électronique sur le site internet de l'OFT : <http://www.bav.admin.ch> → Publications → Consultations en cours → Plan sectoriel des transports.

Nous vous invitons à prendre position sur ces adaptations et compléments dans le cadre de la consultation des cantons conformément à l'art. 19 OAT. Nous vous prions de faire parvenir votre prise de position d'ici au **30 septembre 2022** à l'Office fédéral des transports, section planification, 3003 Bern ou par voie électronique : sachplan.verkehr@bav.admin.ch.

Les personnes suivantes se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire :

OFT:	Frédéric Barman	Tél: 058 462 53 88	E-Mail: frederic.barman@bav.admin.ch
ARE:	Camille Béziane	Tél: 058 465 07 49	E-Mail: camille.beziane@are.admin.ch

Les cantons concernés sont chargés de procéder à la consultation des services cantonaux, régionaux et communaux intéressés et d'assurer l'information et la participation de la population (art. 19, al. 2, OAT).


Afin d'alléger le calendrier des travaux, nous souhaitons jumeler les consultations selon les art. 19 et 20 de l'OAT. C'est pourquoi nous vous prions également de nous signaler les éventuelles contradictions avec vos plans directeurs cantonaux en vigueur (art.20 OAT).

Si des éléments ayant des impacts territoriaux sont modifiés suite à cette consultation simultanée, nous réaliserons tout de même cet automne une consultation au sens de l'art 20 OAT.

Nous vous remercions d'avance pour votre précieuse contribution et vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre parfaite considération.

Office fédéral des transports

Office fédéral du développement territorial



P. Füglistaler
Directeur



Maria Lezzi
Directrice

Annexes :

- Liste des destinataires

Copie p. i. à :

- pl/aa

Pa courriel à :

- Services cantonaux de l'aménagement du territoire
- Services cantonaux des transports publics
- C. Béziane (ARE)

Liste des destinataires :

Staatskanzlei des Kantons Bern
Postgasse 68
3000 Bern 8

Chancellerie d'Etat du Canton de Vaud
Place du Château 4
1014 Lausanne